

Établissement : CASVP - Les BAUDEMONS

Adresse : 30 Rue des BAUDEMONS
THIAIS 94320

Historique :

Dès 1996, le C.A.S.V.P mettait à disposition du Samu Social de Paris, 17 lits dans une Résidence-Santé à Sarcelles. En 2002, la D.A.S.S donne son accord pour un déménagement de cette unité dans la Résidence-Services Les Baudemons à Thiais, où sa capacité est portée à 19 places

Une nouvelle convention, signée le 08 janvier 2003 entre le C.A.S.V.P et le Samu Social de Paris stipule entre autres que les résidents bénéficient de la restauration de la Résidence-Services. En 2009, le Conseil d'Administration du CASVP abaisse le taux de participation de 30% à 25% des ressources des résidents.

Afin de tenir compte de la mise en place des S I A O début 2012, la convention liant le C.A.S.V.P au Samu Social de Paris a été dénoncée à compter du 1er mai 2012.

Dès lors le centre d'hébergement a été rattaché au Pôle Rosa Luxemburg du C.A.S.V.P dans la perspective d'une meilleure mutualisation des moyens.

Les résidents sont âgés de plus de 50 ans. Le centre n'est pas médicalisé. Toutefois, les résidents ayant des problématiques de santé importantes peuvent bénéficier d'une prise en charge par le S.S.I.A.D.

En séance du 08 octobre 2014 du Comité Technique Paritaire, a été demandé un avis sur

"Le projet de mise en place d'une structure innovante dédiée à l'accueil de personnes âgées en situation de précarité sur le site des Baudemons à Thiais.

L'objectif du projet serait de créer un établissement unique, doté d'une direction commune et composé des trois services que sont la Résidence-Services, le S.S.I.A.D et le C.H.U.

Effectif total : 19

Composition des effectifs :

- Hommes isolés
 - Femmes isolées
-

Spécificités des publics accueillis :

- Tout public
-

Tranche d'âge :

- Plus de 50 ans
-

Modalité d'hébergement :

Les personnes hébergées sont accueillies en chambre individuelle avec cabinet de toilette et WC, au 3ème étage de l'immeuble.

Deux douches spacieuses à usage collectif sont situées dans les locaux.

Existence d'une cuisine située sur le même étage que les chambres pour les résidents souhaitant se préparer un repas.

Une salle de télévision faisant également office de bibliothèque est située sur le même étage.

Typologie des chambres :

Les chambres sont meublées de lits simples et comportent un placard individuel, 1 table/1 chaise, un réfrigérateur pour chaque résident.

Accès et chambres « Personne à Mobilité Réduite » / Ascenseur :

Un ascenseur.

Le centre n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. En effet, en cas de panne d'ascenseur, ne reste que l'escalier. Par ailleurs, il n'y a pas de rampe d'accès et le centre est accessible par des escaliers.

Restauration :

Le service restauration assure les petits déjeuners, les repas de midi et du soir. La présence du résident au repas n'est pas obligatoire. Pour autant, le prix du repas est inclus dans la participation du résident aux frais d'hébergement.

Participation financière :

La participation est calculée selon le barème établi par le conseil d'administration du CASVP, elle est fixée à : 25% des ressources du résident.

Animaux : *Non*

Type d'accompagnement :

Le résident bénéficie d'un accompagnement socio-éducatif assuré par une C.E.S.F et une éducatrice qui travaillent en binôme. Elles sont les interlocuteurs privilégiés du résident. Les deux référents assurent ensemble le suivi du projet individualisé.

Composition de l'équipe :

- Équipe sociale (1 demi-ETP d'une CESF)
 - Équipe éducative (1 ETP de M.E + 3 ETP d'agents sociaux pour assurer les prestations hôtelières)
 - 1 ETP Cadre socio-éducatif
 - 1 ETP Responsable du centre
 - 1 volontaire du Service Civique
-

Examen de la candidature :

Admission via le Pôle Rosa LUXEMBURG.

L'entretien :

Les entretiens d'accueil seront programmés le mercredi, jeudi ou vendredi.

L'utilisateur est reçu par un binôme socio-éducatif.

Cet entretien a comme objectifs :

- de présenter le déroulé du parcours d'accueil au sein de l'établissement jusqu'à son installation effective.
 - d'expliquer, ce qu'est un centre de stabilisation et ses missions, la durée de séjour et la prise en charge par l'aide sociale, les grandes lignes du projet d'établissement,
 - de présenter l'établissement et les services proposés : l'hébergement, les sanitaires partagés, la restauration collective,
 - de présenter les différents professionnels,
 - d'évoquer les engagements réciproques (droits et devoirs) attenants à la prise en charge dans l'établissement : la déclaration de ressources et la participation financière, l'accompagnement socio-éducatif, le contrat de séjour et le projet individualisé, le règlement de fonctionnement, le groupe d'expression, la charte des droits et liberté de la personne accueillie, le livret d'accueil ...
 - d'indiquer à l'utilisateur qu'il dispose d'un délai de réflexion de 48h maximum pour donner son accord, (en vue de son installation), auprès des professionnels qui l'ont reçu.
 - d'effectuer une visite de l'établissement.
-

Délai d'admission :

Tenue de la Commission d'accueil le jour de l'entretien d'accueil

Elle réunit le Directeur ou son représentant, le CSE, le binôme d'accueil.

Les professionnels présentent l'usager reçu, les premières pistes de travail dégagées, les difficultés pressenties.

La décision d'admettre ou de refuser est signifiée par mail ou par téléphone au service orienteur et au candidat par le secrétariat social ou l'équipe.

À l'installation, le résident est reçu par le binôme socio-éducatif pour les formalités administratives et la remise des documents contractuels (Règlement de Fonctionnement, Contrat de Séjour, Livret d'Accueil).

Le résident signe un contrat de séjour qui définit les objectifs de l'accompagnement. Ces objectifs sont établis en concertation avec le résident et ses référents.

Les objectifs d'accompagnement sont réévalués par voie d'avenant.

Signalement des places au SIAO :

Tableau Excel du suivi des places SIAO urgence.

Signalement par mail des places disponibles au SIAO insertion.

Contraintes horaires/horaires d'ouverture :

Le centre est ouvert 24h/24.

Horaires de la restauration :

Matin : 08H00 à 09H00

Midi : 12H-12H45

Soir : 18H45: Horaire unique

Accompagnement proposé :

Le service social, travaille en coréférence et en complémentarité avec le service éducatif. Le référent social accompagne les résidents vers l'aboutissement de leur projet individuel, à travers des démarches d'accès aux droits, notamment dans le domaine du logement, de l'emploi, de la santé..., en saisissant les dispositifs appropriés. Enfin, il propose des actions collectives en fonction des besoins repérés.

Le service éducatif, travaille en coréférence et en complémentarité avec le service social. Le référent éducatif accompagne les résidents vers l'aboutissement de leur projet individuel, à travers un soutien dans les diverses démarches liées, à la santé et au bien-être, à la vie professionnelle, à l'accès aux droits... Il propose des actions collectives en tenant compte des demandes des personnes (ateliers, sorties, activités,...). Enfin, le référent éducatif pose un regard sur la manière dont évoluent les résidents au sein de l'espace collectif.

Des entretiens sont proposés régulièrement au résident selon les demandes.

Visite :

L'accueil de visiteurs se fait dans la chambre du résident ou au rez- de- chaussée de la résidence. Les visites sont autorisées jusqu'à 18H00. Les visiteurs sont soumis au règlement de fonctionnement de la structure.

Partenaires extérieurs :

Le centre d'hébergement est situé à Thiais mais les résidents sont domiciliés à Paris. Les partenariats au niveau du soin et de l'emploi sont ceux communs au Pôle Rosa Luxemburg et sont donc situés à Paris.

Idem pour les partenariats avec les associations culturelles, excepté un partenariat récemment mis en place avec le musée MacVal de Vitry situé à proximité.

La direction travaille actuellement sur un projet de partenariat concernant l'accès aux soins de proximité en santé mentale.

Conseil de vie sociale ou autres modes de participation des usagers :

Un Groupe d'Expression réunit les résidents une fois par trimestre.